Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260708-D82_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 08 juillet 2026

Le mercredi 08 juillet 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé, après avoir été convoqué le 2 juillet 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît CHAUVIN, maire.

Présents : Benoît CHAUVIN, Bruno JOSSET, Sonia RECAN, Guillaume BOUCHERIE, Nathalie TENDIK, Guy MONIER, Stéphanie SAUVEE, Paul BYRNE, Léonie PAUTONNIER, Alexandre GEFFROY, Morgane OLLITRAULT, Andrée GUIHARD, Niels TRUBERT, Morgane NADAN, Thierry FOUVILLE, Christine DY, Françoise PINEL, Anne-Charlotte CHEVRIER, Héloïse LAMBARD-BAZIN, Willy DAVID.

Absents : Catherine HESRY, Mickaël FORTIER, Hélène KERIVEL, David PERRIN, Dominique GEFFRAULT, Robert SURCOUF, Nadine GAUTIER, Nelly BRIAND, Pascal RIDARD.

Procurations : Catherine ESRY à Benoît CHAUVIN, Mickaël FORTIER à Bruno JOSSET, Hélène KERIVEL à Nathalie TENDIK, David PERRIN à Guy MONIER, Robert SURCOUF à Anne-Charlotte CHEVRIER, Nadine GAUTIER à Héloïse LAMBARD-BAZIN.

Nombre de conseillers municipaux : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Absents : 9
Procurations : 6
Votants : 26

****

MODIFICATION DU TABLEAU EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - REORGANISATION DU SERVICE RESTAURATION

N°82/26

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Suite au départ à la retraite de deux agents de restauration, à la fin de plusieurs CDD et à la difficulté persistante de recrutement, notamment sur les postes à faible volume horaire, il apparaît opportun de profiter de ces mouvements pour revoir l'organisation horaire du service restauration.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260708-D82_26-DE

Il y a actuellement 8 postes ouverts au tableau des emplois et des effectifs. Aussi, pour améliorer l'attractivité et la fonctionnalité du service, il est proposé de le réorganiser à compter du 1er septembre 2026 en réduisant le nombre de postes à 7, tout en gardant le même volume horaire global. La réorganisation horaire consiste à supprimer 1 postes et à en modifier 2.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29 juin 2026 ;
A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider les modifications du tableau des emplois et des effectifs comme suit :

Poste à supprimer				**Poste à créer**		
Date de suppression	**Grade**	**Quotité**	**Réf. délibération du poste**	**Date de création**	**Grade**	**Quotité**
01/09/2026	Adjoint technique principal 2ème classe	16/35ème	N°56/24			
01/09/2026	Adjoint technique	19/35ème	N°70/23	01/09/2026	Adjoint technique	28/35ème
01/09/2026	Adjoint technique	20/35ème	N°56/24	01/09/2026	Adjoint technique	27/35ème

MAIRIE DE GEVEZE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour copie conforme,
Le Maire,
Benoît CHAUVIN